



27 septembre 2023

(23-6466)

Page: 1/2

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: espagnol

**NOTIFICATION DES LOIS ET RÉGLEMENTATIONS AU TITRE
DE L'ARTICLE 63:2 DE L'ACCORD SUR LES ADPIC**

CHILI: DÉCRET N° 521 ÉTABLISSANT LE RÈGLEMENT SUR
L'APPELLATION D'ORIGINE "PISCO"

Membre présentant la notification	CHILI
--	-------

Précisions sur le texte juridique notifié

Intitulé	Décret n° 521 établissant le Règlement sur l'appellation d'origine "pisco"
Objet	Indications géographiques
Nature de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Principales lois ou réglementations consacrées à la propriété intellectuelle <input type="checkbox"/> Autres lois ou réglementations
Lien vers le texte juridique*	https://ip-documents.info/2023/IP/CHL/23_12140_00_s.pdf
Situation de la notification	<input checked="" type="checkbox"/> Première notification <input type="checkbox"/> Modification ou révision du texte juridique notifié <input type="checkbox"/> Remplacement ou consolidation du (des) texte(s) juridique(s) notifié(s)
Références des notifications précédentes	Sans objet
Brève description du texte juridique notifié	
Le texte notifié régit l'utilisation de l'appellation d'origine "pisco" en application de la Loi n° 18 455.	
Langue(s) du texte juridique notifié	Espagnol
Entrée en vigueur	27 mai 2000
Autre date	Adoption: 30 décembre 1999

Précisions sur la notification

Date de présentation de la notification	1 ^{er} juin 2023
Autres renseignements	IP/N/1/CHL/G/1 (Loi n° 18 455 (1985), Titre V, sur l'appellation d'origine – Règles concernant la production, l'élaboration et la commercialisation des alcools éthyliques, boissons alcooliques et vinaigres)
Organisme ou autorité responsable	Ministerio de Agricultura (Ministère de l'agriculture)

* Des liens sont fournis vers les textes des lois et des règlements notifiés au titre de l'Accord sur les ADPIC sous la forme utilisée par le Membre concerné ; le Secrétariat de l'OMC ne valide pas leur contenu ni ne le révisé.